



**PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)**  
Sous-Bassins Hydrographiques de la MEUSE AMONT et de l'OISE

**P.A.S.H. DE LA MEUSE AMONT REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGRES CONCERNES :**

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin
- Intercommunale Namuroise de Services Publics

**P.A.S.H. DE L'OISE REALISE PAR L'ORGANISME D'EPURATION AGREE CONCERNE :**

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thuin

**PASH DRESSES PAR :**

- La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

**VU POUR ETRE ANNEXE AUX ARRETES DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LES PASH DE LA MEUSE AMONT ET DE L'OISE**  
Namur, le 29 JUN 2006

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme  
Le Ministre-Président

Benoît LUTGEN  
Elio Di Rupo

Feuille n° 18/52  
Echelle : 1/10 000

**Informations gérées par la S.P.G.E. :**

**REGIMES D'ASSAINISSEMENT**

**Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (\*)**

de 2.000 EH et plus (Ia)  
habitat ou écoq. aménagement communalisé loisir activité indus. ou artisanale

de moins de 2.000 EH (Ib)  
habitat ou écoq. aménagement communalisé loisir activité indus. ou artisanale

**Assainissement autonome**

Assainissement autonome (II)  
habitat ou écoq. aménagement communalisé loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement autonome communal (IIb)  
habitat ou écoq. aménagement communalisé loisir activité indus. ou artisanale

Assainissement transitoire (III)  
habitat ou écoq. aménagement communalisé loisir activité indus. ou artisanale

**RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE**

**Cas généraux**

- existant
- adjugé ou en construction
- à réaliser

**Station de pompage**

- Collecteur sous pression
- Collecteur gravitaire
- Egout sous pression
- Egout gravitaire

**Cas particuliers**

- A diagnostic - A réover
- Fossé ou aqueduc transportant des eaux usées
- Eau de surface ayant fonction de collecteur
- Canalisation spécifique en assainissement autonome
- Canalisation d'eau claire existante
- Canalisation d'eau claire à réaliser

**TRAITEMENT DES EAUX USEES**

**Station d'épuration**

- Station publique
- Station adjugée ou en construction
- Station à statut particulier

**AUTRES PROBLEMATIQUES**

**Démargement - Exhaure**

- Station de pompage

**Bassin d'orage**

- existant
- adjugé ou en construction
- à réaliser

**Informations externes à la S.P.G.E. :**

**SOURCE DGRNE**

**Eaux souterraines** (Mise à jour : 17/06/2005)

- Captage public
- Zones de protection de captage arrêtées
- Prévention rapprochée (Ia)
- Prévention éloignée (Ib)
- Surveillance (II)

**Eaux de surface** (Mise à jour : 26/10/2002)

- 1<sup>er</sup> catégorie
- 2<sup>ème</sup> catégorie
- 3<sup>ème</sup> catégorie
- non classée
- Cours voûté

**Zone de baignade** (Mise à jour : 14/02/2004)

- Point ou zone de baignade
- Zone amont de baignade (cours d'eau)

**Donnée environnementale** (Mise à jour : 24/03/2005)

- Natura 2000

**Limite naturelle :**

- Sous-bassin hydrographique

**SOURCE DGTLP**

**Plan de secteur** (Mise à jour : 26/10/2004)

Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur. Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent sur leur responsabilité de la S.P.G.E. L'utilisation de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des imprécisions quant aux zones destinées à l'urbanisation.

**Limite administrative**

- Limite communale

**SOURCE IGN**

**Fond de plan IGN** (Mise à jour : 25/01/2006)

40/1 Limite de planche IGN (1/10.000)

Remarque : le document peut présenter des fonds de plan décalés à différentes époques et selon différentes techniques.

Original des données cartographiques : MRW-DGRNE - MRW-DGTLP - IGN  
Traitement des données : OEA et SPGE

